

Société | Marié en France, avec 4 enfants, mais expulsable...

Nous l'appellerons "William". Il a 33 ans, est originaire de Madagascar. Il vit en France, à Bordeaux, depuis deux ans et demi avec sa femme et ses quatre enfants. William est parfaitement intégré, parle français. Malgré tout, la préfecture refuse de lui délivrer une carte de séjour. Le tribunal administratif vient même de l'assigner à quitter le territoire français.

"J'ai ma femme ici. Je suis marié à Bordeaux. Mes enfants sont nés à Bordeaux. On a un appartement F4, à mon nom. J'ai même une promesse d'embauche en CDI. Je ne comprends pas pourquoi le tribunal m'invite à quitter le territoire français." William est complètement déboussolé. Depuis qu'il a reçu cette lettre, le 2 novembre, qui l'assignait à quitter la France, il craint de tout perdre : sa femme, ses enfants... Pour lui, revenir dans son pays d'origine, est impensable : "je n'ai rien à faire là-bas."

"Comment vais-je faire toute seule, avec mes 4 enfants ?"

Sa femme, qui a une carte de séjour, n'en dort plus la nuit. "On vit dans une angoisse permanente. Je tremble... Même notre fils de 10 mois, qui ne sait pas encore parler, ressent notre appréhension." explique t-elle. "Comment vais-je faire toute seule, avec mes 4 enfants ? Ils sont encore petits. Ils ont 11, 9, 2 ans et 10 mois. Mon mari est notre amour. On vit bien. Il ne manque que ce titre de séjour dans notre vie." poursuit-elle. Leur avocat, Me Pierre Landete a donc fait appel de cette décision. Mais, il se dit désespéré aujourd'hui par les décisions de justice concernant les immigrés. "Mon client élève quatre enfants. Il est marié à une femme résidente en France, en situation parfaitement régulière. Je ne sais pas ce que l'administration veut de plus, à part faire le malheur de quatre enfants, qui vont être élevés, par une mère qui commence à être dépressive et deviendra folle, si elle est séparée de son mari..." déclare t-il, en colère. Il s'interroge sur la finalité d'une telle politique, rappelant que "chacune de ces expulsions coûte en moyenne 15 000 euros". Quand on sait que l'Etat a prévu d'expulser 26 000 sans papiers... Pour lui, cet argent serait bien plus utile s'il était investi dans l'éducation... Il invite le gouvernement à "stopper cette politique scandaleuse vis à vis des immigrés." La date de l'audience en appel n'est toujours pas connu à ce jour. Une attente, qui prolonge encore un peu plus l'angoisse de la famille de William.



Nicolas César

Crédit Photo : DR

Publié sur aqui.fr le 12/03/2008

[Url de cet article](#)